

Paris, le **20 JAN. 2014**

Direction régionale Ile-de-France

Madame Elvira JAOUEN
Maire de Courdimanche
Mairie de Courdimanche
Rue Vieille-Saint-Martin
95800 COURDIMANCHE

N/Réf : D-2014-000488 DR IDF DDI-SPT-sa-sp
Objet : Projet de création de garages de rames en arrière gare de Cergy-le-Haut

Madame le Maire,

Vous avez récemment interrogé Réseau ferré de France au sujet de prises de mesures et de poses de bornes constatés sur le territoire de votre commune, en bordure de la « réserve SNCF » située à l'arrière de la gare terminus de Cergy-le-Haut.

Suite au vote du schéma de modernisation du RER A, le 6 juin 2012 par les élus du Conseil du STIF, Réseau ferré de France, maître d'ouvrage du projet, est chargé de mener les études sur la création de garages de rames en arrière gare de Cergy-le-Haut. A ce titre, nous pouvons vous assurer que RFF n'a formulé aucune demande relative à la mise en place de bornes et de marquages au sol.

Dès réception de votre requête, nous avons immédiatement engagé une recherche auprès de nos équipes afin clarifier cette situation. Le projet d'aménagement des garages de la gare de Cergy-le-Haut étant en phase d'études préliminaires, les seules interventions de Réseau Ferré de France sur le terrain à ce stade concernent des relevés de la faune et de la flore. La prochaine étape, prévue pour la période d'avril-mai prochain, consistera simplement en la prise de mesures acoustiques. Nous avons également demandé à la SNCF d'examiner si aucune de ses équipes n'a pris une telle initiative.

Par ailleurs, nous n'avons pas pour habitude d'opérer ce type de mesure sans en référer aux communes concernées. Par exemple, pour le projet distinct de création d'une 4ème voie en gare de Cergy le Haut, située en bordure de votre commune, vous avez dû recevoir une notification des prises de mesure prévues dans le cadre du projet. Ces prises de mesures, prévues pour fin février, auront lieu à l'intérieur et en limite des emprises ferroviaires existantes. Le début des travaux pour ce projet déjà bien avancé est envisagé pour 2018.

.../...

"Réseau ferré de France exploite les coordonnées de ses correspondants dans une base de données ayant pour unique finalité la gestion et le suivi des courriers. Vous disposez auprès de RFF d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant".

Nous avons bien noté vos préoccupations, exprimées au nom des riverains du projet. Pour l'heure les études sont en cours pour, sur la base du principe exprimé par le schéma directeur du RER A, définir plus précisément le projet. Nous serons en mesure de présenter les premières hypothèses en juin. Elles serviront de base de travail à une concertation menée au titre de l'article L-300.2 du Code de l'Urbanisme. Cette concertation, à laquelle la mairie et les habitants seront largement associés, aura pour objectif de partager ces résultats.

Nous sommes conscients que le délai proposé peut sembler lointain par rapport aux préoccupations de vos administrés. Nous vous proposons donc de rencontrer les riverains en amont, après la période de réserve électorale. Cette rencontre serait l'occasion de leur faire une première présentation du projet et de préparer ensemble la concertation à venir.

Enfin, vous nous avez sollicités au sujet d'éventuelles expropriations qui pourraient être liées à la réalisation de ce projet. Les différentes hypothèses actuellement en cours d'étude ne prévoient aucune expropriation dans les habitations riveraines.

En espérant avoir répondu à l'ensemble de vos questions, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.



Sylvain ALONSO

Chef de projet RER A